

Extrait du courrier envoyé à Mme Marylise LEBRANCHU, Ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur les projets de grilles de rémunérations pour la filière sociale et pour la filière paramédicale, le 12 janvier 2016.

Vous avez présenté au Conseil commun de la Fonction publique du 24 novembre les conditions dans lesquelles sera mis en œuvre par le Gouvernement le protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR).

L'UNSA Fonction publique a été destinataire des premiers projets de grilles de rémunérations liées à ce protocole. Ils concernent la filière sociale et la filière paramédicale.

Ces documents et les premiers échanges ayant eu lieu appellent de notre part les observations suivantes.

1 - La filière sociale

Les grilles qui nous sont proposées sont conformes au protocole PPCR et donc ne prennent pas en compte la revalorisation liée à la reconnaissance des diplômes prévue en 2018.

Aussi, pour l'UNSA Fonction publique, la seconde étape de revalorisation des grilles de cette filière est indispensable. Nous demandons que les discussions soient menées avant la fin de l'année 2016 pour que cet objectif soit acté avant la fin du quinquennat.

Par ailleurs, l'étude des grilles de catégorie A de cette même filière révèle des différences importantes. Nous pensons qu'une réflexion doit également avoir lieu sur ce sujet.

2 - La filière paramédicale

Les nouvelles grilles ne représentent qu'une très faible avancée par rapport à celles de la catégorie A type, hors transfert primes/points. Nous estimons donc qu'à ce stade, elles ne répondent pas :

- *à l'alignement de certains métiers d'infirmiers sur la grille de la catégorie A type ;*
- *aux perspectives de carrière de certains cadres de santé de la FPT qui, en conséquence, ne trouvent des possibilités d'évolution qu'en optant pour la filière administrative des attachés.*

L'UNSA Fonction publique souhaite que ces propositions de grilles puissent être réétudiées.

Tels sont les points spécifiques sur lesquels je voulais attirer votre attention dans cette phase de discussions. Il convient, en effet, de faire en sorte que les mesures relatives aux parcours professionnels, carrières et rémunérations puissent bénéficier le plus équitablement possible à tous les agents, conformément aux engagements du Gouvernement.

Luc Farré
Secrétaire général
UNSA Fonction Publique